

Une communication de ces renseignements est encadrée par les prescriptions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

## 1 – Identification du répartiteur ou du répondant d'un système de transport

Si vous êtes enregistré à titre de **répartiteur** à la Commission, inscrire votre numéro ici :

\_\_\_\_\_ R

**Numéro d'enregistrement du répartiteur – NER**

Si vous êtes le **répondant d'un système de transport** autorisé par la Commission, inscrire votre numéro ici :

\_\_\_\_\_

**Numéro d'autorisation du répondant – NAR**

## 2 – Renseignements sur les courses effectuées mensuellement

Remplir le tableau suivant en **inscrivant le nombre mensuel de courses** effectuées par les chauffeurs abonnés à votre service de répartition si vous êtes un répartiteur ou par les chauffeurs inscrits auprès de votre système de transport si vous êtes un répondant durant la **période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**. Écrire le chiffre « 0 » si aucune course n'a été effectuée dans le mois.

**Note :** Vous devez dénombrer **uniquement** les courses effectuées selon la tarification établie par la Commission des transports du Québec (taximètre, odomètre pour les territoires exemptés d'être munis d'un taximètre, taux horaire<sup>1</sup>) ou par un contrat<sup>2</sup> convenu avec le client.

Mois	Nombre de courses effectuées
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	

<sup>1</sup> Les taux doivent être conformes aux tarifs établis par la Commission.

<sup>2</sup> *Règlement sur le contrat convenant du prix d'une course avec un client - Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (chapitre T-11.2, a. 97)

Mois	Nombre de courses effectuées
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	

### 3 – Municipalités desservies

Identifiez les municipalités desservies par votre service de transport rémunéré de personnes par automobile. Il s'agit des municipalités d'origine et de destination des courses effectuées durant la **période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**.

Afin d'identifier des territoires existants et officiels, veuillez-vous référer au répertoire élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'adresse suivante : [www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/](http://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/)

---



---



---



---



---



---



---



---

Si l'espace prévu est insuffisant, joignez une annexe, identifiez la section et numérotez les pages s'il y a lieu.

### 4 – Déclaration

**Je déclare que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.**

Nom du répartiteur ou répondant du système de transport en majuscules

Année      Mois      Jour

Prénom et nom de la personne qui a rempli le document

Titre

Ind. rég.    Téléphone                      Poste

Ind. Rég.    Cellulaire

#### Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais, des peines prévues par la loi et d'une sanction par la Commission.

## Transmission du document

Faites parvenir le document :

**Par courriel sécurisé**

[www.ctq.gouv.qc.ca/nous-joindre](http://www.ctq.gouv.qc.ca/nous-joindre)

**Par télécopieur**

514 873-4720 ou 418 644-8034

**Par la poste**

Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V5

**En personne**

140, boulevard Crémazie Ouest  
11<sup>e</sup> étage, Bureau 1100, Montréal

200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec

## Pour nous joindre

**Site Internet**

[www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca)

**Par téléphone**

Région de Montréal : 514 873-6424  
Ailleurs : 1 888 461-2433